



Monsieur François Hollande,
Président de la République
Palais de l'Élysée
75008 PARIS

Paris, le 6 décembre 2012

Objet : Projet de loi de décentralisation

Monsieur le Président de la République,

A plusieurs reprises, et notamment lors des « *Etats généraux de la démocratie territoriale* » des 4 et 5 octobre derniers, vous avez confirmé la mise en place d'un « *acte III de décentralisation* » dès 2013.

Selon le gouvernement, un projet de loi de décentralisation sera déposé au parlement en début d'année 2013. Celui-ci visera notamment à « *organiser les transferts de compétences dans le cadre de conférences territoriales en 2013* » avec la création d'un Haut conseil des territoires.

Les créations du Haut conseil des territoires et des Conférences territoriales de l'action publique nous interrogent : l'instauration de telles instances permettrait en effet des évolutions permanentes et continues de la décentralisation, émanant uniquement de propositions d'associations d'élus locaux.

Pour FORCE OUVRIERE, la **décentralisation ne doit pas être un processus continu**. De plus, le risque est alors d'aboutir, sur la durée, à des organisations différenciées des compétences et des missions publiques d'une région à l'autre ou d'un département à l'autre ; de surcroît avec un droit à l'expérimentation très ouvert et avec des transferts autorisés entre collectivités.

A notre connaissance, les orientations du gouvernement viseraient à transférer une quinzaine de grandes politiques ou missions publiques de l'Etat essentiellement vers les Régions. Charge ensuite aux conseils régionaux de s'en saisir puis de piloter stratégiquement ces politiques à l'échelle de la région en lien avec les autres collectivités territoriales (conseils généraux, EPCI, communes, etc).

Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE

141, avenue du Maine - 75680 PARIS Cedex 14

Téléphone : 01 40 52 82 00 - Télécopie : 01 40 52 82 02

w w w . f o r c e - o u v r i e r e . f r

SIRET : 784 578 247 00040 - Code APE : 9420 Z

Dès lors, il ne s'agirait pas d'un transfert organisé par blocs de compétences ciblées à un niveau identifié de collectivité, mais d'un transfert de pilotage et mise en œuvre permettant aux Régions de décliner une stratégie régionale des parties de la politique publique - jusqu'à maintenant nationale - qui les intéressent !

Selon cette approche, l'acte III permettrait donc que les transferts s'effectuent de façon aléatoire et différenciée d'une région à une autre, d'un département à un autre, d'une commune à l'autre.

FORCE OUVRIERE a déjà indiqué au Premier ministre et au gouvernement son opposition à une « *décentralisation à la carte* ». Une telle logique prendrait le risque de **remettre en cause l'indivisibilité, la cohérence, la lisibilité, l'unicité et, du coup, l'égalité républicaine**, c'est-à-dire l'égalité de droit.

Le droit à l'expérimentation territoriale, même encadré (et que l'Etat risque de ne pouvoir ni suivre ni contrôler), des transferts différenciés des compétences entre collectivités et des pilotages stratégiques régionaux vont instaurer des différenciations pour la mise en œuvre des politiques publiques républicaines, et cela dans tous les domaines (sociaux, comme les autres).

L'usager ne pourra plus savoir qui est responsable de quoi, qui est compétent pour quoi. Et l'animation d'une politique publique nationale par l'Etat et ses ministères sera impossible du fait de cette balkanisation de l'action publique !

De plus, cette logique conduirait à de nombreux bouleversements au sein des collectivités territoriales et le risque est également grand de constater des inégalités de droits et de traitements pour les fonctionnaires et les agents publics concernés. En risquant de porter atteinte au statut général, aux statuts particuliers et aux cadres d'emplois, qui plus est si les transferts de l'Etat s'effectuent vers des collectivités différentes pour une même mission et si des expérimentations ont lieu dans tous les sens de collectivités à collectivités.

Les premières annonces du gouvernement sur l'acte III de décentralisation, la continuité sur plusieurs points de la réforme territoriale de décembre 2010 et les positions officielles de diverses associations d'élus nous inquiètent et nous conduisent à une très forte vigilance sur cette future décentralisation.

La décentralisation impacte l'organisation de la République. Elle peut même selon nous, être contradictoire à ses principes et à ses fondements. Elle ne saurait être l'affaire des seuls élus et mise en place, sans concertation préalable ni vision globale, à coups d'expérimentations locales ou par missions nationales régionalisées.

A ce titre, **FORCE OUVRIERE demande l'arrêt de l'expérimentation visant à la création d'une collectivité unique en Alsace**. Avec cet exemple concret, qui s'accélère depuis le 24 novembre dernier, nous disposons d'un premier effet de ce que des expérimentations territoriales peuvent entraîner. Nous demandons à l'Etat de stopper cette orientation conduisant à la suppression de deux départements de la République et une sorte de « préfiguration » des effets de la régionalisation portée par le projet d'acte III de décentralisation.

Monsieur le Président, le concept de « *République territoriale* », ou de « *République des territoires* » semble être au cœur de cet acte III de décentralisation dont les contours et objectifs commencent à être dévoilés.

Depuis 1982, la lente évolution décentralisatrice s'est faite dans le respect strict des trois grands principes de :

- **l'indivisibilité** de la République ;
- **l'unité** du peuple français ;
- **l'égalité** de droits et de traitements et d'application des politiques publiques nationales.

De fait, pour FORCE OUVRIERE, il y a une nette différence entre partager et transférer des responsabilités et des compétences de l'Etat vers des collectivités territoriales de façon uniforme d'une part (ce que les actes décentralisateurs ont fait depuis 1982) et considérer que la République est plurielle, diverse et formée de territoires pouvant s'administrer librement d'autre part.

L'Etat lui-même ne parle d'ailleurs plus de l'aménagement du territoire mais du développement des territoires.

A travers la généralisation des expériences type « Conseil d'Alsace » ou du « droit à l'expérimentation des compétences », et par le pilotage stratégique régionale des politiques publiques, l'Etat Républicain glisserait vers un Etat « fédération de Régions aux responsabilités différentes ».

Pour FORCE OUVRIERE, **un tel morcellement de la République affaiblirait et minerait sa légitimité**. L'indivisibilité, la cohérence, l'unicité et l'égalité républicaines seraient clairement percutées.

Monsieur le Président, je tenais à vous faire part des craintes de FORCE OUVRIERE sur les orientations de l'acte III de décentralisation.

Je reste à votre entière disposition et je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, mes cordiales salutations.

Jean-Claude MAILLY
Secrétaire général



Copies :

Monsieur Jean-Marc Ayrault

Madame Marylise Lebranchu